

**Résolution du Parti socialiste suisse
approuvée par l'Assemblée des délégué(e)s à Frauenfeld le 29 mai 2010**

Non au démantèlement de l'AVS

Après que le peuple ait balayé le démantèlement des rentes du deuxième pilier, c'est au tour du premier pilier d'être la cible des attaques de la droite. L'actuelle 11^e révision de l'AVS entend baisser les rentes, en réduisant la compensation du renchérissement. Autre pilule amère, la 11^e révision de l'AVS prévoit d'élever l'âge de la retraite des femmes. Enfin, la flexibilisation sociale de l'âge de la retraite, promise pourtant depuis des lustres, est repoussée aux calendes grecques. En fait, la 11^e révision de l'AVS ressemble presque trait pour trait à celle que le peuple a massivement refusée en mai 2004. Six ans plus tard, c'est le statu quo. C'est inacceptable. Si le Parlement n'apporte aucune amélioration substantielle au projet, le PS lancera le référendum. La population ne veut pas de démantèlement, elle veut une flexibilisation sociale de l'âge de la retraite. Objectif pour lequel s'engage également le PS.

Le Parlement va droit dans le mur avec sa 11^e révision de l'AVS. La liste des péchés originels des partis de droite en matière de politique sociale est bien connue:

- Ils souhaitent baisser les rentes en manipulant l'indice mixte ! C'est inadmissible. Il n'y a aucune raison de priver les rentiers d'une partie de leur dû. Les rentes doivent être adaptées régulièrement et correctement au renchérissement.
- Les partis de droite veulent repousser l'âge de la retraite des femmes sans aucune compensation. Mais c'est pourtant cette même élévation de l'âge de la retraite des femmes, sans retraite anticipée socialement supportable, qui a déclenché le non massif de près de 70% des votants en 2004.
- Ils font obstacle à la flexibilité de l'âge de la retraite des petits et moyens revenus. Depuis plus d'une décennie, on promet d'introduire une flexibilisation sociale. Il serait temps de tenir enfin ses promesses.

Aujourd'hui déjà, et malgré son mandat constitutionnel, l'AVS ne permet pas d'assurer le minimum vital. Le PS oppose donc un refus net à tout autre démantèlement de l'AVS. En mai 2004, le PS et les syndicats ont déjà remporté une grande victoire contre l'union des partis de droite et les associations économiques. De même, lors de la votation contre le braquage des rentes du 7 mars dernier, une large alliance de gauche a pu opposer une fin de non-recevoir aux fossoyeurs de l'Etat social. Nous comptons bien pour-

suivre dans cette voie en gagnant la campagne contre le démantèlement de l'AVS. Et en ouvrant ainsi la voie à la flexibilisation sociale de l'âge de la retraite.

En juin 2009 déjà, l'Assemblée des délégué-e-s du PS a approuvé une résolution des Femmes socialistes intitulée « Pour une nouvelle révision de l'AVS, qui tienne compte des genres et qui soit moderne ». Elle stipule que le PS n'acceptera pas une révision de

l'AVS prévoyant l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes sans réglementation sur une solution durable de retraite flexible. Ce n'est qu'en empêchant cette variante unilatérale d'économies qu'on ouvrira enfin la voie à une vraie révision moderne et globale qui tienne compte des besoins réels.

Prise de position du Comité directeur :

Le Comité directeur est d'avis qu'un référendum peut être évité pour autant que le rythme d'adaptation des rentes (indice mixte) ne soit pas suspendu et que l'éventuel relèvement de l'âge de la retraite des femmes soit entièrement compensé, grâce aux économies effectuées, par un modèle social de flexibilisation de l'âge de la retraite.

Décision de l'Assemblée des délégué(e)s: Adoption.